



L'an deux mille vingt-quatre, et le 3 juin à 18h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame BONTAZ Karole, Maire.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 16 avril 2024

Reçu à la Sous-Préfecture
de THONON-LES-BAINS le

18 JUIN 2024

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Raphaël CETTOUR-JANET, Jean-Claude CARTAILLER, Paul CHARLES, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX, Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY, Patrick MORIZE soit 10 voix.

Absent : Frédéric FESSON, Robin NEGRE

Secrétaire de séance : Laurent BARATEAU

Objet de la délibération :

Modification de la délibération n° 9-2024 du 25 mars 2024

Vu la délibération n°9-2024 du 25 mars 2024,

Considérant que les restes à réaliser 2023 n'apparaissent pas explicitement dans la délibération du BP 2024,

Considérant que les restes à réaliser 2023 ont été présentés aux membres du Conseil municipal lors de la séance du 25 mars 2024 du vote du Budget Primitif 2024,

Considérant la nécessité de préciser les restes à réaliser 2023 dans la délibération relative au BP 2024,

Après exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DIT que les restes à réaliser en 2023 entraînent les modifications suivantes de la délibération n°9-2024 :

En dépenses,

Au chapitre 20 : + 17 978 euros

Au chapitre 21 : + 86 925.41 euros

En recettes,

Au chapitre 13 : + 40 000 euros

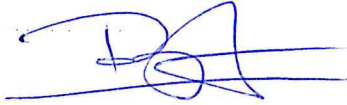
Au chapitre 21 : +105 000 euros

APPROUVE la modification de la délibération n°9-2024 du 25 mars 2024 incluant les restes à réaliser ci-dessus et portant les dépenses d'investissement à 652 216.02 euros et les recettes d'investissement à 692 312.61 euros.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, à CHEVENOZ, le 10 juin 2024

Le Secrétaire de séance
Laurent BARATEAU



Le Maire,
Karole BONTAZ :

